



VILLE DE
CHAMPAGNE SUR OISE

2024/14

**ARRETE REGLEMENTANT
LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
TRAVAUX D'ELAGAGE
RUES LEPELTIER, DEMANGEON, AUGUSTE
BOULARD, CHARLES WALLON, RUE DES PAQUERETTES**

Le Maire de la ville de Champagne-sur-Oise,

Vu l'article du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212.2-1 & suivants,

Vu l'article L.411-1 du Code de la Route,

CONSIDERANT que les travaux d'élagage confiés à l'Entreprise SAS GARCIA 21, rue du Puits 60570 ANDEVILLE du mardi 27 février 2024 au vendredi 1^{er} mars 2024 gêneront la circulation.

ARRETE

Article 1er : Du mardi 27 février 2024 au vendredi 1^{er} mars 2024, la société GARCIA est autorisée à effectuer des travaux d'élagage rues Lepeltier, Demangeon, Auguste Boulard, Charles Wallon, Pâquerettes.

Article 2 : Le stationnement sera interdit au droit du chantier.

Article 3 : La vitesse sera limitée à 30km/h dans la zone de travaux et la circulation sera réglée par alternat manuel à l'aide de piquets K10.
Le stationnement sera interdit au droit du chantier.

Article 4 : L'Entreprise GARCIA veillera après travaux à la remise en état des lieux (bordures & caniveau) y compris le nettoyage de la voirie.

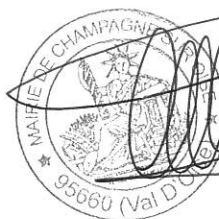
Article 5 : La signalisation correspondante sera mise en place par l'Entreprise GARCIA.

Article 6 : Sont chargés chacun en ce qui concerne de l'exécution du présent arrêté :

- Entreprise GARCIA
- Monsieur le Capitaine du Centre de Secours de Champagne sur Oise
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Persan
- Monsieur le Directeur des Services Techniques
- La police Municipale

A Champagne-sur-Oise, le 30 janvier 2024

Le Maire,



Stéphane CARTEADO